

Charleroi, le 16 janvier 2019

Rue de la Rivelaine, 21
6061 CHARLEROI
Tél.: +32 (0)71 33 77 11
info@aviq.be
www.aviq.be

**CIRCULAIRE A L'INTENTION DES
DIRECTEURS DES INITIATIVES
D'HABITATION PROTEGEE**

DIRECTION TRANSVERSALE DES FINANCES
Département Bien-être et santé

Nos références : AVIQ/DTF/ED/01.2019/Nombre de journées réalisées
Personnes de contact : Luigi TANCREDI, Méline GAZIAUX
Coordonnées des personnes de contact : 071/33 74 21 – dtf.msp.ihp@aviq.be

Objet : Journées réalisées en 2018

Conformément à l'article 2 §2 de l'A.M. du 18.07.2001, le calcul définitif du budget des moyens financiers pour les places d'habitation protégée, doit être effectué par le biais d'un montant de récupération qui sera appliqué au budget des moyens financiers de l'exercice suivant.

En conséquence, je vous saurai gré de me faire parvenir pour le **28-02-2019** au plus tard, le nombre de journées réalisées en 2018 en complétant le fichier Excel, dont le modèle est disponible en téléchargement sur notre site internet dans la rubrique « Transfert INAMI », sous l'encart « Initiatives d'habitation protégée ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Administratrice générale,



A. BAUDINE